

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Hervé-Patrick Opiangah prêt à accompagner l'initiative du chef de l'État

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Le président de l'Union pour la démocratie et l'intégration sociale (UDIS), Hervé-Patrick Opiangah, a donné son avis sur l'organisation d'un dialogue politique élargi aux acteurs de la société civile. L'homme politique et homme d'affaires a salué l'initiative du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Ce d'autant plus qu'il avait appelé, à deux reprises, en novembre 2021 et en octobre 2022, à la tenue des assises sociales et économiques. Pour lui, la décision du numéro un gabonais s'inscrit dans la droite ligne de son appel. "Il faut que les Gabonais se parlent pour sortir du scepticisme". Lequel est dû, selon le député de Mounana, dans la province du Haut-Ogooué, au fait que les populations n'ont plus confiance à "la politique-politicienne". C'est dire qu'elles sont plus préoccupées par l'amélioration de leurs conditions de vie. Toute chose qui passe par "des meilleures structures médicales, la route, le logement, l'emploi, l'éducation, l'eau et l'électricité, la lutte contre la vie chère, la justice sociale". D'autant qu'il considère que la prise en compte de ces réalités participe à la consolidation du

Ce d'autant plus qu'il avait appelé, à deux reprises, en novembre 2021 et en octobre 2022, à la tenue des assises sociales et économiques.

tissu social.

"Nous souscrivons également à la volonté du chef de l'État d'associer le secteur privé au dynamisme du tissu social", a-t-il déclaré. Pour lui, la Fédération des entreprises du Gabon, à travers ses dirigeants, Henri-Claude Oyima, Christian Kerangall et les autres membres du bureau, devrait constituer un maillon fort de notre économie. Les entreprises telles que Colas, Sobe et Sinohydro sont aujourd'hui des partenaires incontournables dans le développement du pays.

Hervé-Patrick Opiangah a, en outre, souligné que "ces discussions doivent nous sortir des sempiternels problèmes relatifs à l'organisation, la tenue et les résultats des élections." Avant d'insister sur la sérénité qui devrait prévaloir lors des prochaines échéances électorales.

Le dirigeant politique s'est dit prêt à accompagner l'initiative du président de la République.



Photo : Jocelyn ABILA/ L'Union

Le président de l'UDIS, Hervé-Patrick Opiangah, lors d'une précédente sortie.

Tribune des partis politiques

Leçon de perspicacité !

QUI l'aurait cru possible, il y a quelques années ? Très peu de personnes en tout cas. La Cour constitutionnelle – trop souvent qualifiée de Tour de Pise, à tort ou raison – vient de rendre une décision en faveur de l'opposition et, particulièrement, du parti "Réappropriation du Gabon, de son indépendance, pour sa reconstruction (RÉAGIR). Une écurie politique, est-il besoin de le rappeler qui, en saisissant la "gardienne des lois", a finalement obtenu (très certainement contre toute attente) la décapitation du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) dont le mandat était devenu forclus depuis un bon moment. Toutefois, la tâche n'a point été une sinécure. Mieux, il aura même fallu deux tentatives pour que François Ndong Obiang et les siens obtiennent gain de cause auprès des "neufs sages". En effet, la première requête de RÉAGIR avait été jugée recevable en la forme et irrecevable sur le fond.

À y regarder de près, il s'agit ni plus ni moins d'un pied de nez en direction des pourfendeurs de l'opposition et pourquoi pas envers une bonne frange de sa famille s'illustrant par l'atonie voire une totale léthargie. Le moins que l'on puisse dire c'est que RÉAGIR (Ndlr : un jeune parti ayant obtenu son récépissé définitif de légalisation

en 2021) prouve à la face du monde que les formations politiques, particulièrement celles de l'opposition, doivent, entre autres, œuvrer sans relâche à l'édification de l'État de droit et par la même occasion à la consolidation de la démocratie. Des objectifs loin d'être l'apanage des "élections crédibles et apaisées", pour reprendre les termes actuellement en vogue dans le landerneau politique.

Dans la même foulée, ce dénouement indique clairement que les lignes peuvent bouger sans être forcément au Parlement ou représenté dans les instances décisionnelles. In fine cette démarche de RÉAGIR va sans aucun doute faire école et susciter l'émulation d'autres démembrements de l'opposition. Le Mouvement d'émancipation socialiste du peuple (MESP) de Jean Victor Mouanga Mbadinga a également saisi la Cour constitutionnelle pour constater l'illégalité du Conseil national de la démocratie (CND) ; et ce, depuis 2018.

Yannick Franz IGOHO